



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRESENTANT DE L'ETAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

A R R Ê T É n ° 2 0 1 6 / 1 0 8 / P R E F / B D C

portant attribution de la Médaille d'honneur du Travail

Promotion du 14 JUILLET 2016

**LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATION DU MERITE**

- VU le décret 45-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;
- VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;
- VU le décret n° 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la population
- VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail ;
- VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation des pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
- VU le décret 2000-1015 du 17 octobre 2000 modifiant le décret 84-591 du 04 juillet 1984 de Monsieur Ministre de l'emploi et de la solidarité;
- VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'État au travail et à la Sécurité Sociale ;
- VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'État au travail et à la Sécurité Sociale ;
- VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail ;
- VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'art. R 2213-31 et R2213-33;
- VU le décret en date du 12 Novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-055 SG/MCI du 14 avril 2016 modifiant l'arrêté 2016-046 du 21 mars 2016 portant délégation de signature accordée à Mme Anne LAUBIES, préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

A l'occasion de la promotion du 14 Juillet 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le chef de cabinet,

A R R Ê T E

Article 1 La médaille d'honneur du travail échelon **Grand OR** est décernée à :

Monsieur ARNEL Daniel
Monsieur BENELUS Joel
Monsieur BERNIER Jocelyn
Madame GIRAUD Maritza
Monsieur JAVOIS Félix
Madame QUERRAD Jacqueline
Madame SYNESIUS Hélène

Article 2 La médaille d'honneur du travail échelon **OR** est décernée à :

Monsieur LOUIS Iréné
Monsieur XABRAME Pascal
Monsieur GALAS Jacques
Madame MUSSINGTON Marinette
Madame SMITH Jocelyne
Monsieur STARCK Charles

Article 3 La médaille d'honneur du travail échelon **VERMEIL** est décernée à :

Madame ADAMS Isabelle
Monsieur DANET Eric
Monsieur GUMBS Gaston
Monsieur MAGRAS Eric

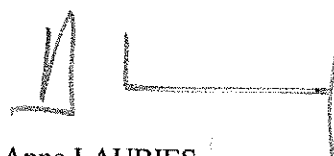
Article 4 La médaille d'honneur du travail échelon **ARGENT** est décernée à :

Monsieur GENDREY Bernard
Madame REIMONENQ-ETIENNE Ludivine
Monsieur RUFF Christophe

Article 5 Monsieur le Chef de cabinet est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Martin, le 15/02/2016

La Préfète,



Anne LAUBIES